



PROGRAMME DE FORMATION

ADR 8.2 Conducteurs Recyclage – FORMATIONS CONDUCTEURS - ADR 8.2 RP – RP - Formation recyclage produits pétroliers

Objectifs opérationnels

Mettre à jour les connaissances de base nécessaires pour effectuer le transport des matières dangereuses ci-dessous.
Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur et être autorisé à conduire des véhicules citernes transportant les produits pétroliers.
Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'ADR et de l'arrêté TMD.
(L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le ministère des transports (arrêté ministériel du 27 octobre 2017 (NOR TREP 1730325A))

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Public visé

Conducteurs transportant en véhicules-citernes de plus de 1000 litres ou en conteneurs-citernes de plus de 3000 litres, les produits pétroliers désignés par les n° ONU. 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1863, 1999, 3295 et 3475 ainsi que les n° ONU 3082, 3256 et 3257 (uniquement huiles de chauffe lourdes et bitumes)

Prérequis

Être en possession d'un certificat ADR 8.2 de base et de la spécialisation citerne restreinte produits pétroliers en cours de validité.

Une bonne maîtrise du français est toutefois conseillée.

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

À la fin de la formation, le certificat acquis, le conducteur sera habilité à transporter en véhicules-citernes de plus de 1000 litres ou en conteneurs-citernes de plus de 3000 litres, les produits pétroliers désignés par les n° ONU. 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1863, 1999, 3295 et 3475 ainsi que les n° ONU 3082, 3256 et 3257 (uniquement huiles de chauffe lourdes et bitumes)

Moyens et supports pédagogiques

Présentation Multimédia - Méthodes pédagogiques : Théorie = 80% - Exercices = 20%
Vérification des acquis - Livret de stage - Délivrance d'un certificat ADR

Encadrement

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

Evaluation des acquis

EXAMEN FINAL : QCM DE 30 QUESTIONS (RÉSULTAT MINIMAL REQUIS = 70/100)

Délais d'accès

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.





PROGRAMME DE FORMATION

Programme de formation

A- ACCUEIL

Programme - Objectifs - Tour de table

QUIZ D'EVALUATION

B- RISQUES PRÉSENTÉS PAR LES PRODUITS PÉTROLIERS

Comportement de la matière et présentation des dangers
Produits à transporter

C- ENTREPRISE D'ACCUEIL

Protocole de sécurité
Équipements de protections individuelle et collective

D- DANGERS DE L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE

E- RISQUES GÉNÉRAUX AU CHARGEMENT

F- PROCÉDURES DE CHARGEMENT

Chargement en dôme
Chargement en source

G- PROCÉDURES DE LIVRAISON

Livraison des stations-services,
Livraison chez les particuliers

H- CAS PARTICULIER DES BITUMES

I- RÉALISATION DU TRANSPORT

Signalisation des véhicules
Documents réglementaires

J- ACCIDENT DE LA CIRCULATION

Questions, exercices ou mises en situation

QUESTIONS DIVERSES, SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DU STAGE

